

## REPONSE AU POSTULAT DE M. FRÉDÉRIC BRÜNDLER ET CONSORTS

SÉANCE DU 27 MARS 2024

### Réponse au postulat « Vers une véritable vision pour les mobilités actives »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 27 septembre 2023, M. le Conseiller communal Frédéric Bründler et consorts ont soumis à votre Conseil un postulat intitulé « Vers une véritable vision pour les mobilités actives », lequel mentionne notamment la situation insatisfaisante du réseau cyclable pulliéran et les enjeux qui attendent de nombreuses communes et cantons ces prochaines années, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les voies cyclables et de la nouvelle stratégie cantonale vélo.

Le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité y répond comme suit.

#### 1. Rappel des demandes

Cinq demandes concrètes sont formulées dans le postulat. Elles vont de l'étude d'une vision vélo communale à la mise à jour des planifications, en passant par une amélioration de la continuité des aménagements cyclables, la réalisation de mesures rapides sur certains axes, le renforcement de la sécurité des piétons et un ré-arbitrage de la répartition de l'espace public entre les différents modes de déplacement.

#### 2. Réponse

La Municipalité partage la plupart des constats des auteurs du postulat par rapport aux infrastructures cyclables. Si les attentes autour de la mobilité cyclable sont croissantes, elles ne peuvent toutefois pas occulter tous les autres enjeux auxquels une ville comme Pully est confrontée en matière de mobilité. Développer des itinéraires cyclables ne saurait se faire sans améliorer les transports publics ou la qualité et la sécurité des déplacements à pied, ni sans contenir le trafic motorisé et gérer le stationnement.

La Municipalité entend également que le rythme actuel des réalisations en faveur des mobilités actives (marche, vélo, etc.) ne correspond pas aux aspirations des postulants. Dans sa réponse au postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Roy et consorts sur le même sujet, donnée le 22 mars 2023, la Municipalité a fait l'exercice de lister les actions et mesures étudiées afin de favoriser la mobilité active, dont certaines ont été réalisées depuis. La Municipalité y reconnaissait que les réseaux cyclables et piétonniers sur son territoire présentent des déficits en matière d'infrastructures, qui sont identifiés et répertoriés depuis 2010. Elle indiquait que les retards ressentis par rapport à la mise en œuvre des améliorations

nécessaires ne démontreraient pas un manque de volonté ou d'ambition politique mais bien un manque de moyens, conduisant de facto à un travail de priorisation, d'échelonnement et de report des interventions.

## **2.1. Dossiers avec composante « mobilité » actuellement en cours**

Le rapport de gestion de la Ville de Pully détaille tous les dossiers ouverts et pilotés par l'administration communale. Un nombre considérable de projets ont une composante « mobilité » et nécessitent pour leur réalisation la mobilisation de ressources internes. En effet, même lorsque les études sont confiées à des mandataires, le personnel communal doit au minimum administrer les mandats, à savoir établir le cahier des charges des études et des travaux, assurer le suivi technique et financier des projets, piloter les étapes de validations internes, rendre compte vis-à-vis des partenaires et des riverains concernés, etc. A cela s'ajoute également le travail lié au traitement des oppositions (séances de conciliation et gestion des éventuelles procédures de recours auprès des tribunaux).

A titre d'exemple, nous pouvons mentionner :

- le réaménagement de l'av. de Lavaux : pilotage des mandataires mobilité, coordination avec les organes intercommunaux, négociations avec les opposants et organisation de la communication ;
- l'extension du Collège Principal : accompagnement du projet de réaménagement de l'av. des Collèges et de mise en zone de rencontre ;
- le nouveau bâtiment scolaire de Chantemerle : pilotage des réflexions sur l'accessibilité et l'aménagement des abords du site ;
- les réaménagements pour la ligne 48 (utilisation de bus de plus grosse capacité) : établissement du cahier des charges du projet, coordination des partenaires, pilotage des études et négociations avec les riverains ;
- l'image directrice intercommunale de la mobilité douce : transmission des données de base au mandataire, participation au groupe de suivi intercommunal et pilotage des validations internes ;
- la révision du Plan directeur communal (PDcom) qui comprend un important volet dédié à la mobilité ;
- les divers projets de rénovation des infrastructures inscrits au plan des investissements : étude et projet d'adaptations ponctuelles en faveur des modes doux (sécurisation de traversées piétonnes, élargissement de trottoirs, ajout de stationnement pour vélos, etc.).

A ces projets résultant du développement urbain et démographique, s'ajoutent des tâches indispensables et incompressibles, telles que :

- la réponse aux demandes des citoyens concernant la mobilité : traitement d'environ 60 à 70 courriers par an de nature diverse ;
- le suivi des divers indicateurs et sources de données sur cette thématique : gestion et maintenance des compteurs, dépannage et traitement des données ;
- les préavis concernant les projets de développement privés et plans d'affectation : expertise des dossiers (accès à la route, impacts sur le trafic et l'aménagement du domaine public, conformité aux réglementations, etc.), échanges avec les porteurs de projet et recommandations ;
- la coordination avec d'autres entités publiques, notamment :
  - Police Est Lausannoise pour le traitement des problématiques liées à la signalisation, au fonctionnement des feux, aux mesures des vitesses et au respect des règles de circulation ;

- le Canton pour le suivi des points noirs en matière d'accidents, les préavis concernant l'offre de transports publics régionaux et le suivi administratif de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération ;
- les Transports publics de la région lausannoise SA pour le suivi de l'évolution de l'offre de transports publics urbains et la résolution des problèmes d'exploitation ;
- le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) pour le suivi des études et des planifications intercommunales.

La conduite des petits projets d'amélioration pour les piétons (par exemple la sécurisation d'un passage pour piétons ou la construction d'un trottoir) ou les vélos (par exemple la création d'un contresens cyclable, la modification d'une signalisation ou l'ajout de moyens de stationnement) s'intercale ainsi dans les activités courantes de l'administration, au gré des disponibilités du personnel chargé de ces dossiers.

Actuellement, la Municipalité dispose de 0.8 ETP pour la mobilité. Cette dotation permet d'assurer les tâches indispensables, d'accompagner les projets consécutifs au développement urbain et démographique et d'avancer dans quelques projets spécifiques selon un rythme limité à deux ou trois petits projets par an et à un ou deux projets plus importants.

## **2.2. Augmentation du rythme des réalisations**

Le postulat demande d'étudier la possibilité de faire mieux et plus rapidement qu'actuellement sur le thème de la mobilité cyclable. Malgré un contexte financier difficile, la Municipalité est favorable à renforcer son action sur cette thématique dans une proportion raisonnable et accélérer ainsi la mise en œuvre de mesures en faveur des mobilités actives, identifiées dans les planifications passées et dans le postulat. Ce renforcement de la politique de mobilité impliquerait toutefois une augmentation des effectifs de la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) et, dans une moindre mesure, de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE), notamment pour tout ce qui a trait aux aménagements paysagers. En effet, les effectifs actuels de la DTSI ne lui permettent que d'assurer les missions régaliennes qui sont les siennes, telles que l'approvisionnement en eau potable et en électricité, l'évacuation et le traitement des eaux, la gestion et l'évacuation des déchets, l'entretien de la route et du domaine public, ou encore l'entretien de l'éclairage public, des ouvrages d'art et des cours d'eau, ceci sans marge. Ses effectifs, qui ont diminué au cours des dernières années en proportion de la croissance de la population, lui permettent tout juste d'entretenir les infrastructures existantes et d'en maintenir la valeur. Opter pour un transfert de ressources (par exemple de l'entretien des réseaux vers la mobilité), alors qu'il n'existe pas de réserve, impacterait les missions de base et la maintenance des installations et serait, du point de vue de la Municipalité, irresponsable. Le Conseil communal a par ailleurs refusé le remplacement d'un poste de chef de projet par un poste d'ingénieur dans le cadre de l'élaboration du budget 2024. La DTSI dispose ainsi d'un ETP en moins, rendant l'accomplissement de ses missions de base encore moins aisé.

En fin de compte, la Municipalité estime que pour répondre au vœu légitime des postulants, la création d'un poste supplémentaire, affecté à la mise en œuvre des études et des projets en matière de mobilité, serait indispensable. Ceci permettrait d'avancer selon un rythme plus rapide sur les projets en cours et en attente, conformément au tableau annexé. A titre d'exemple, les mesures identifiées sur les axes stratégiques des av. Général Guisan, C. F. Ramuz, du Tirage ou du ch. de Rennier pourraient, sous réserve des procédures légales, être réalisées dans les quatre à cinq ans, contre un délai de huit à dix ans avec les ressources actuelles.

### 2.3. Communication

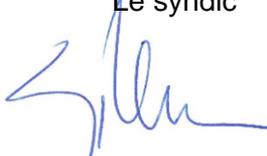
La communication autour des projets et des actions de la Municipalité sur le thème de la mobilité est actuellement réduite à un strict minimum. Des ressources supplémentaires permettraient également à la Municipalité de mener des actions de promotion, de sensibilisation ou de communication autour de la mobilité active.

### 3. Conclusions

En présentant les éléments ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Frédéric Bründler et consorts.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 février 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Annexe :

- Tableau des ressources, missions et planification des projets liés au développement de la mobilité

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Frédéric Bründler et consorts « Vers une véritable vision pour les mobilités actives »  
**Ressources, missions et planification des projets liés au développement de la mobilité**

<b>Tâches courantes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des demandes des citoyens et du Conseil communal   <i>env. 60 à 70 courriers de nature diverse par an</i></li> <li>• Suivi des indicateurs et sources de données   <i>gestion des compteurs et abonnements, traitement et mise en forme des données, coordination intercommunale</i></li> <li>• Préavis concernant les projets de développement privés   <i>police des constructions et plans d'affectation</i></li> <li>• Coordination avec les autres entités publiques   <i>Police Est Lausannois, Canton et SDEL</i></li> <li>• Gestion de la stratégie de régulation lumineuse et de signalisation</li> <li>• Communication   <i>gestion des pages web ; offres et services pour la mobilité douce</i></li> <li>• Tâches administratives et coordinations internes</li> </ul>	<p><b><u>Charge de travail estimée</u></b></p> <p>65 jours de travail par an</p> <p>0.3 ETP</p>
<b>Projets indispensables et en cours de développement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PALM – axes forts – Réaménagement de l'av. de Lavaux et du carrefour de la Damataire   <i>communication, traitement des oppositions et accompagnement du projet</i></li> <li>• Extension du Collège Principal   <i>réaménagement de l'av. des Collèges et mise en zone de rencontre</i></li> <li>• Nouveau bâtiment scolaire de Chantemerle   <i>mise en zone de rencontre de l'av. de Belmont et de la pl. Chantemerle</i></li> <li>• Réaménagements pour la ligne tl 48   <i>pilotage du projet de réaménagement du ch. du Liaudoz pour accueillir des bus plus grands</i></li> <li>• Tarification du stationnement des rives du lac   <i>pilotage du projet en accompagnement des PA Pully plage et STEP</i></li> <li>• Image directrice intercommunale de la mobilité douce   <i>suivi du mandat et pilotage des validations internes</i></li> <li>• Sécurisation des piétons le long du ch. de Rennie</li> <li>• Mise en zone de rencontre secteur ch. du Grillon – ch. des Coquelicots – av. des Peupliers</li> <li>• Création d'un trottoir aux ch. de Champittet et de Chamblandes</li> <li>• Assainissement du bruit routier   <i>mise en œuvre du 30 km/h de nuit</i></li> <li>• Réaménagement du centre-ville de Pully (chantier rue de la Poste / av. Samson Reymondin)</li> <li>• Révision du Plan directeur communal et du Plan d'affectation communal   <i>intégration du volet mobilité</i></li> </ul>	<p><b><u>Charge de travail estimée</u></b></p> <p>400 jours de travail</p> <p><b><u>Ressources actuelles</u></b></p> <p>0.5 ETP, soit l'équivalent de 3.5 ans de travail</p> <p><b><u>Ressources proposées</u></b></p> <p>1.5 ETP, soit l'équivalent de 1.5 an de travail</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2025</li> <li>• Amélioration de l'itinéraire cyclable le long de la RC 777 (rte du lac)</li> <li>• Révision de la directive et des tarifs sur le stationnement privilégié des résidents (macarons de parcage)</li> <li>• Recensement du stationnement sur fonds privés</li> <li>• Enquête d'occupation et stratégie en matière de stationnement des deux-roues motorisés</li> <li>• Construction d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz</li> <li>• Divers petits projets et études   <i>par ex. revue programmation des feux à certains carrefours, sécurisation de passages pour piétons et de cheminements, amélioration de l'accueil aux arrêts de bus, etc.</i></li> </ul>	
--	--

<b>Projets en attente</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilité scolaire : lignes directrices, parcours futés et mesures de communication</li> <li>• Divers petits projets et études   <i>par ex. zone de rencontre ch. de Mallieu, av. des Roses et « impasse du ch. du Liaudoz », circulation et aménagements quartier av. Guillemin – ch. du Fau-blanc, mise en œuvre de petits projets, projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération, etc.</i></li> <li>• Réaménagement de l'av. des Collèges pour la mobilité douce   <i>horizon 2028</i></li> <li>• Requalification de la RC 777 (rte du lac)   <i>horizon &gt;2033</i></li> <li>• Réaménagement du ch. de Rennier pour la mobilité douce   <i>horizon &gt;2033</i></li> <li>• Réaménagement du ch. de la Damataire pour la mobilité douce   <i>horizon &gt;2033</i></li> <li>• Création d'aménagements cyclables à l'av. C. F. Ramuz   <i>horizon &gt;2033</i></li> <li>• Création de contresens cyclables, 2<sup>e</sup> étape</li> <li>• Création de stationnement pour vélos   <i>demande postulat</i></li> <li>• Mesures cyclables rapides sur les av. C. F. Ramuz, du Tirage et le ch. de Rennier   <i>demande postulat</i></li> <li>• Système d'indicateurs de suivi de la mobilité</li> <li>• Actions de promotion, sensibilisation ou communication autour de la mobilité active</li> </ul>	<p><b><u>Charge de travail estimée</u></b> &gt; 500 jours de travail</p> <p><b><u>Ressources actuelles</u></b> Projets à activer dès disponibilité des ressources, soit lorsque des projets en cours sont bouclés. Horizon : dès 2028 et jusqu'en 2032</p> <p><b><u>Ressources proposées</u></b> Projets à activer dès 2025 et jusqu'en 2028 pour les mesures « rapides »</p>